

14 avril 2008

**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 225 960 francs destiné au remplacement du matériel d'inspection télévisée du réseau public secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève.**

**Rapport de M. Pierre Rumo.**

La commission des travaux s'est réunie le 5 décembre 2007 sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion pour traiter cette proposition.

Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Ursi Frey de ses notes de séance fidèlement prises et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

*Audition de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, et de M. Jean-Pierre Savoy, adjoint de direction au Service du génie civil*

M. Zoller précise que la demande de crédit concerne l'acquisition d'une caméra pour inspecter les collecteurs depuis l'intérieur. La caméra actuelle, achetée en 1989, est vétuste. Il est difficile de trouver les pièces de rechange. Parfois, il est nécessaire d'examiner des canalisations très rapidement pour éviter des incidences chez les particuliers, d'où la demande de la Ville de pouvoir disposer d'un matériel adéquat. Le réseau des collecteurs est de 270 km (système unitaire et séparatif).

La caméra est un véhicule de genre 4 x 4, téléguidé depuis un fourgon. Un schéma est présenté avec le type d'images obtenu avec ces caméras. Ce travail est géré à l'aide d'un logiciel informatique. On voit la progression de la caméra dans les collecteurs et les défauts qui apparaissent concernant également les joints. On peut aussi, à l'aide de cette caméra, tester la bienfacture des travaux effectués par des entreprises ou encore l'étanchéité. Le matériel est très sophistiqué, mais il existe du matériel encore beaucoup plus sophistiqué et coûteux qui détecte même les défauts. Aujourd'hui, le système proposé avec la télécommande extérieure est suffisant pour la Ville. On distingue, à l'écran, l'embranchement d'un tuyau moderne et ancien en très mauvais état. Le mauvais état d'une canalisation peut même avoir des incidences sur la chaussée.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande si la caméra serait utilisée tous les jours. M. Savoy répond affirmativement.

Un commissaire demande si les Services industriels de Genève (SIG) ont une telle caméra. M. Zoller répond que les SIG n'ont pas l'utilité d'un tel matériel.

Un commissaire demande à quelle vitesse on intervient, combien de mètres on inspecte dans la journée et combien ce travail est facturé par des privés.

M. Savoy répond que le nombre de mètres inspectés par jour n'a pas vraiment été calculé, mais qu'on fait environ 30 km par an. Si on fait appel aux privés, le mètre linéaire de la vidéo coûte 2,50 francs. Ensuite, un rapport est délivré.

Un commissaire arrive à 7 francs par mètre. M. Savoy répond que ce prix comprend le curage.

Un commissaire demande si la Ville est entrée en matière dans le cadre du transfert du réseau. M. Zoller répond qu'un travail se fait. Si les communes adhèrent au système, la Ville sera la dernière à le faire.

Une commissaire demande ce qui se passerait si une machine restait coincée. M. Savoy répond qu'elle est reliée à un câble et qu'on pourrait la retirer.

Une commissaire demande combien coûterait l'entretien par an. M. Savoy répond que le montant n'a pas été calculé, mais un service se fait tous les deux ans à un prix se situant entre 500 francs et 1000 francs.

Un commissaire a vu que 20% des frais concernent l'aménagement du fourgon. M. Savoy ajoute que la Ville fournit le fourgon et que les frais ont diminué. L'aménagement du poste de commande doit se faire par un spécialiste. En 1989, le même travail avait coûté 197 000 francs, soit un montant nettement supérieur.

Une commissaire revient sur le plan des canalisations. Elle est étonnée de voir aussi peu de systèmes séparatifs au centre-ville. Il lui semble que, pour les Pâquis, des crédits avaient été votés pour cela.

M. Savoy sait que, effectivement, on voulait tout mettre en séparatif. Les eaux pluviales n'étant pas propres, il ne vaut pas la peine de prévoir des séparatifs dans certains secteurs.

Un commissaire demande quelle est la longueur du câble et de son enroulement. M. Savoy répond que la longueur est de 350 m.

Un commissaire demande si le fourgon sera uniquement destiné à cette machine. Celui-ci ne sera utilisé qu'avec cette machine.

Un commissaire demande s'il s'agit d'un fourgon neuf. M. Savoy répond affirmativement.

Un commissaire aimerait savoir combien de personnes peuvent travailler avec ce système. M. Savoy répond que deux personnes peuvent le faire et que la formation est comprise dans le prix.

Un commissaire demande quelle est la longévité de l'appareil, combien d'années il est garanti et dans combien d'années il sera amorti.

M. Zoller répond que l'amortissement se fait sur cinq ans. L'ancienne caméra a 18 ans et l'on ne trouve plus les pièces pour la réparer. On risque de se trouver dans la même situation dans une bonne dizaine d'années.

Un commissaire demande si, en cas d'une panne relative au câble, il faut ouvrir à l'endroit de la panne. M. Savoy répond que non, car on peut retirer l'appareil.

M. Zoller précise que l'on n'avance pas à l'aveugle. Il arrive parfois que la caméra tombe dans un trou invisible, car situé à un endroit où il y a de l'eau. Les 350 m de longueur du câble ont l'avantage de pouvoir avancer rapidement dans de bonnes conditions et la caméra peut être retirée.

Un commissaire ne voit pas d'avantages pour la Ville d'avoir son propre appareil. Si on fait 30 km par an, il faut également du personnel. De plus, la camionnette n'est pas comprise dans le prix.

M. Zoller explique que, si l'on doit passer par une entreprise, se pose la question du délai. On devra également, suivant les cas, passer par l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Il faut lancer un appel d'offres et encore procéder aux soumissions. Il rappelle que le prix a été calculé dans le cadre du plan général d'évacuation des eaux. Sur l'ensemble de la ville de Genève, cela ne sera pas le cas.

Un commissaire explique que la Ville a entrepris des travaux inutiles aux Pâquis pour plus de 8 millions de francs (séparatifs). Le plan général d'évacuation des eaux a été établi pour ne pas refaire les mêmes erreurs.

Un commissaire demande quel genre d'entreprise s'occupe des travaux de collecteurs. M. Savoy répond que ces entreprises de vidange ne sont pas nombreuses, par exemple Amoudruz.

Un commissaire demande à partir de quel diamètre on intervient autrement qu'avec une caméra et quelle est la longueur de ces canalisations par rapport aux 270 km de réseau. M. Savoy répond que l'on peut intervenir avec la caméra jusqu'à un diamètre d'un mètre.

#### *Discussion et vote*

Les Verts estiment qu'il y aurait pu avoir débat autour de la question de l'*outsourcing* (*sic*). Le secteur privé ne peut pas répondre assez soupagement aux demandes éventuelles de la Ville de Genève. De plus, le mètre ne coûte que

2,50 francs et la responsabilité de la Ville est impliquée. La Ville ne serait pas gagnante si elle proposait le travail au secteur privé, sauf concernant le personnel.

Les Verts signalent qu'on remplace un matériel datant de 1987. En définitive, ceux-ci voteront la proposition.

Le Parti socialiste la votera également, étant donné qu'il faut des outils adéquats pour effectuer de bons travaux.

Le Parti libéral a entendu que cela ne coûtera plus rien après cinq ans. Lorsque le matériel sera amorti, on le remplacera et cela engendrera des coûts. Il a été démontré que le privé est rentable. De ce fait, un commissaire libéral refusera la proposition alors que l'autre s'abstiendra.

Le Parti démocrate-chrétien réagit lorsqu'il entend le Parti libéral parler de «gadget». Il répond qu'il s'agit d'un instrument scientifique. Il votera donc ce projet.

Le commissaire radical pense que la Ville doit avoir des équipements modernes et performants pour pouvoir intervenir rapidement. Il n'est pas sûr qu'il vaille la peine d'acheter la caméra. Dès lors, il s'abstiendra sur cette proposition.

L'Union démocratique du centre votera la proposition, car il est indispensable d'avoir cette caméra.

La proposition PR-577 est acceptée par 10 oui (1 DC, 2 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 1 non (L) et 2 abstentions (1 L, 1 R).

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 58 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 225 960 francs destiné à couvrir les frais de remplacement du matériel d'inspection télévisée du réseau public secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 225 960 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.